



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 06	08/09/2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agréeer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

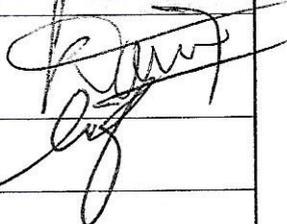
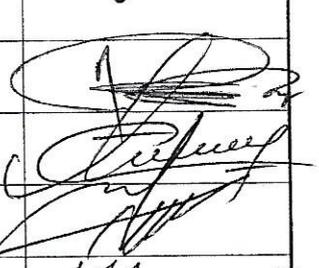
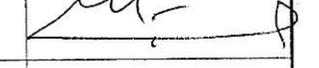
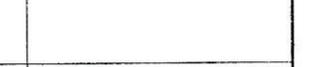
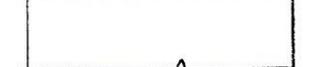
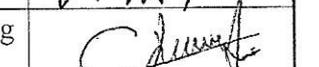
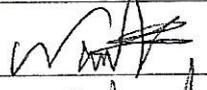
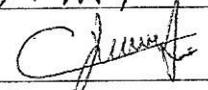
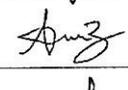
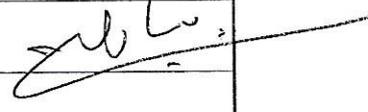
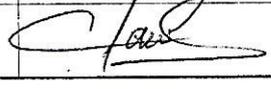
Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	AÏSSAOUI Azedine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements
2	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base
3	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé
4	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
5	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire
6	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants
7	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé

I- Ordre du jour de la session

1. Offre de formation en doctorat 3^{ème} cycle (LMD) ;
2. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) ;
3. Validation de supports scientifiques.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1: Offre de formation en doctorat 3^{ème} cycle (LMD):

Le conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la proposition de l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD (Doctorat) pour la filière « Droit » au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Au vu des dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur ;

Au vu de l'arrêté n° 991 du 01 Août 2022 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;

Au vu de la note n° 429 du 19 Juillet 2022 relative à l'organisation de la formation de 3^{ème} cycle au titre de l'année universitaire 2022-2023 ;

Au vu des propositions émises par les enseignants de la faculté de droit et des sciences politiques, entre porteurs de projets de recherche agréés pour 2023 et des professeurs désignés par la faculté à cet effet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à la proposition de l'offre de formation en 3^{ème} cycle LMD pour la filière « Droit » au titre de l'année universitaire 2022-2023, sous la présidence du Professeur ASSALI Abdelkrim, et ce, pour 12 places pédagogiques réparties comme suit :

Spécialité	Nombre de places pédagogiques	Total
Droit Administratif	03	12
Droit des Affaires	03	
Droit Privé	03	
Droit Pénal et Sciences Criminelles	03	

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Point n° 2: Constitution de jury de soutenance de thèse de doctorat 3^{ème} cycle :

1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

☐ Mlle BENAYACHE Assia : Spécialité Droit Public :

Intitulé de la Thèse : "الإدارة الإلكترونية كآلية لتحسين الخدمة العمومية في الجزائر"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. OUKIL Mohamed Amine, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule 180 points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"الإدارة الإلكترونية ضرورة لمواكبة الحكامة التشاركية"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, vol. 10, n° 2 (numéro spécial), 2019, pp. 119-132, disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/72/10/2/104160>

☐ Jury de soutenance de Mlle : BENAYACHE Assia

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par Mlle BENAYACHE Assia comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. OUKIL Mohamed Amine, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, Professeur, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme AKROUZ Meriem, Professeur, Université d'Alger 1, Examinatrice ;
- M. MOUKA Abdelkrim, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur.

Point n° 3 : Validation de supports scientifiques :

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider deux (02) ouvrages scientifiques présentés par :

- Mme HAROUNE Noura, Maître de conférences classe A, intitulé :

في الدعاوى الناتجة عن الجريمة (الدعوى العمومية والدعوى المدنية التبعية) دراسة تحليلية في ضوء القانون الجزائري، دار بلقيس، الجزائر، 2022، 128 صفحة.

Edition Belkeise 2022.

ISBN : 978-9947-33-207-8

- M. HELAL Laid, Maître de conférences classe A, intitulé :

الوجيز في شرح قانون الإجراءات المدنية والإدارية (دراسة تحليلية ومقارنة ومحينة مع النصوص الجديدة)، الطبعة الثالثة، ليجوند، الجزائر، 2021، 256 صفحة.

Légende 2021.

ISBN : 978-9947-965-49-8

2. Résolutions

Au vu du contenu des deux (02) ouvrages présentés par **Mme HAROUNE Noura** et **M. HELAL Laid** qui se déclinent comme des ouvrages scientifiques ;

Après examen des deux (02) ouvrages en cause et s'être assuré qu'ils répondent aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique les valide au titre d'ouvrages scientifiques destinés à la communauté universitaire.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Avis favorable à la proposition de l'offre de formation en 3ème cycle LMD pour la filière « Droit » au titre de l'année universitaire 2022-2023 ;
- 2) Désignation d'un jury de soutenance d'une thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle concernant **Mlle BENAYACHE Assia** ;
- 3) Validation de deux (02) ouvrages scientifique présentés par : **Mme HAROUNE Noura** et **M. HELAL Laid**

2. Recommandations :

Néant.

Bejaia, le 08 Septembre 2022.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté

ZOUAIMIA Rachid



Le Secrétaire de séance

ACHAM Lyès



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.